



Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

115 quai Jeanne d'Arc - 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Tél. : 03 22 26 60 40 - E-mail : contact@gemel.org

Evaluation de la ressource en coques *Cerastoderma edule*, octobre 2025, Gisement de Oye Plage (Hemmes d'Oye)



**Emma BECUWE
Mélanie ROCROY**

**Florent CREIGNOU
Florent STIEN**

**Rapport du GEMEL n°25-027
décembre 2025**

Travail réalisé pour:



Evaluation de la ressource en coques *Cerastoderma edule*, octobre 2025 – Gisement de Oye Plage (Hemmes d'Oye)



Responsable de l'étude : Mélanie Rocroy (chargée d'études)

Terrain : Mélanie Rocroy, Florent Stien (assistant ingénieur), Florent Creignou (technicien)

Biométries : Florent Creignou et Mélanie Rocroy

Analyses de données et SIG : Mélanie Rocroy

Rédaction : Emma Becuwe (chargée d'études)

Citation : Becuwe, E., Rocroy M., Stien, F., Creignou, F. (2025). Evaluation de la ressource en coques *Cerastoderma edule*, octobre 2025 – Gisement de Oye Plage (Hemmes d'Oye). *Rapport du GEMEL n°25-027* : 16 p.

TABLE DES MATIERES

I.	Introduction	1
II.	Materiel et méthode.....	2
A.	Les prélèvements	2
B.	Au laboratoire	6
C.	Conversion taille/poids	6
D.	Cartographie et modélisation du gisement	7
III.	Résultats des prélèvements dans la zone propice aux coques.....	8
A.	Densité et répartition des coques, octobre 2025	8
B.	Biomasse et exploitabilité des coques au moment des prélèvements : le 10 octobre 2025.	13
IV.	Conclusions.....	16

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Localisation des stations de prélèvements (points noirs). En rose, la zone propice aux coques (coordonnées en Lambert 93, m).	3
Figure 2 : Veinette modifiée pour échantillonner les coques	4
Figure 3 : Mensurations de la coque	6
Figure 4 : Histogramme des fréquences-taille des coques. En orange : les coques juvéniles (taille ≤ 20 mm) ; en jaune : les coques adultes qui ne sont pas à la taille minimale autorisée de capture (taille [20-26] mm) et en violet : les coques à la taille commercialisable (taille ≥ 27 mm), le 10 octobre 2025.....	9
Figure 5 : Proportion de la fréquence de coques selon 3 classes de taille : en orange : les coques juvéniles (taille ≤ 20 mm) ; en jaune : les coques adultes qui ne sont pas à la taille minimale autorisée de capture (taille [20-26] mm) et en violet : les coques à la taille commercialisable (taille ≥ 27 mm), le 10 octobre 2025.	9
Figure 6 : Interpolation de la biomasse des coques de taille exploitable (≥ 27 mm) selon les différentes catégories, Hemmes d'Oye le 10 octobre 2025.....	14

Tableaux

Tableau 1 : Coordonnées des prélèvements en Lambert 93 (mètre) et en WGS84 (Degrés, Minutes, Secondes)... 5	
Tableau 2 : Densités (nombre de coques par m^2) par classe de taille, le 10 octobre 2025 (en vert, coques de taille exploitable).	11
Tableau 3 : Biomasses (gramme de coques / m^2) par classe de taille, le 10 octobre 2025 (en vert, coques de taille exploitable).	12
Tableau 4 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des coques de taille supérieures à 27 mm.....	15

I. INTRODUCTION

En 2021, la pêche professionnelle aux coques (*Cerastoderma edule*) a ouvert sur le gisement des Hemmes d'Oye. Afin de vérifier la disponibilité de la ressource sur ce gisement et envisager une possible ouverture de la pêche professionnelle pour cette année, le GEMEL est intervenu le 10 octobre 2025 afin de réaliser l'évaluation du gisement des Hemmes d'Oye.

Selon les années et les ressources en coques disponibles, les gisements de coques peuvent ouvrir à la pêche professionnelle et de loisir. Pour exploiter de façon professionnelle les gisements de coques dans les Hauts-de-France, il faut être titulaire d'une licence régionale de pêche à pied « coques ». En 2025, 333 licences ont été accordées par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins.

Lorsque le gisement est ouvert (*via* arrêté préfectoral), la taille minimale autorisée pour la pêche des coques est de 27 mm. Le quota, pour les pêcheurs à pied de loisir est fixé à 5 kg par jour et par personne. Pour les professionnels, le quota varie selon la ressource disponible (il est précisé dans l'arrêté préfectoral).

L'évaluation de gisement de coques est également réalisée en baie de Somme et baie d'Authie, dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la Région Hauts-de-France, selon un même protocole. Les évaluations de gisement consistent à délimiter les zones favorables à la présence des coques puis à les caractériser au moyen de prélèvements. Ces derniers permettent d'évaluer :

- La répartition spatiale de la coque,
- Les densités de coques par mètre carré,
- La distribution en tailles et âges,
- Les biomasses en place et par conséquent le stock exploitable.

II. MATERIEL ET METHODE

A. LES PRELEVEMENTS

En 2025, l'évaluation du gisement de coques aux Hemmes d'Oye a été réalisé le 10 octobre. 23 points ont été échantillonnés dans la zone propice au développement de coques. 10 points fictifs ont été ajoutés pour délimiter cette zone propice d'une surface de 74,2 ha (zone en rose sur la Figure 1). Elle se trouve dans une bêche d'eau et est traversées par des pieux servant de repère aux mytiliculteurs.

L'échantillonnage des coques se fait à l'aide d'un crible (une veinette, engin utilisé par les professionnels, Figure 2) d'1 cm de vide de maille, d'une surface de **0,2794 m²** ainsi que d'une binette. Pour chaque point réalisé, 3 échantillons sont prélevés dans un souci d'hétérogénéité de zone puis tamisés. L'ensemble des coques récupérées dans la veinette est conditionné en sac et transporté au laboratoire. En parallèle, les coordonnées de chaque point échantillonné sont enregistrées à l'aide d'un GPS (Trimble TDC100 de précision métrique). Les coordonnées des points réalisés sont présentées dans le Tableau 1.

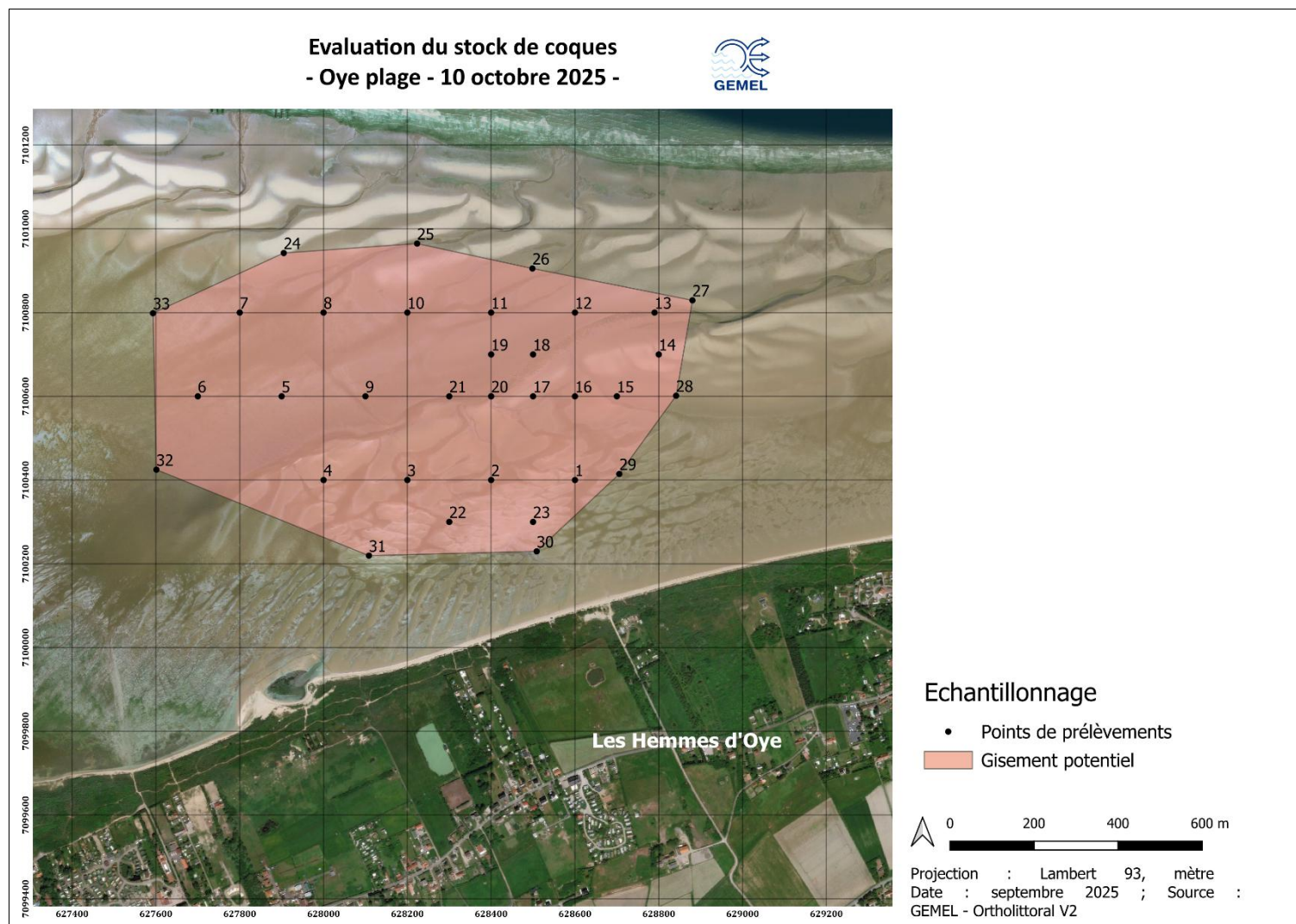


Figure 1 : Localisation des stations de prélèvements (points noirs). En rose, la zone propice aux coques (coordonnées en Lambert 93, m).



Figure 2 : Veinette modifiée pour échantillonner les coques

Tableau 1 : Coordonnées des prélèvements en Lambert 93 (mètre) et en WGS84 (Degrés, Minutes, Secondes).

Point terrain	X (L93, m)	Y (L93, m)	latitude (DMS)	longitude (DMS)
1	628600	7100400	N 50°59'43.1"	E 001°59'06.6"
2	628400	7100400	N 50°59'43.0"	E 001°58'56.4"
3	628200	7100400	N 50°59'42.9"	E 001°58'46.1"
4	628000	7100400	N 50°59'42.8"	E 001°58'35.9"
5	627900	7100600	N 50°59'49.3"	E 001°58'30.7"
6	627700	7100600	N 50°59'49.2"	E 001°58'20.4"
7	627800	7100800	N 50°59'55.7"	E 001°58'25.4"
8	628000	7100800	N 50°59'55.8"	E 001°58'35.6"
9	628100	7100600	N 50°59'49.3"	E 001°58'40.9"
10	628200	7100800	N 50°59'55.8"	E 001°58'45.9"
11	628400	7100800	N 50°59'55.9"	E 001°58'56.1"
12	628600	7100800	N 50°59'56.0"	E 001°59'06.3"
13	628790	7100800	N 50°59'56.1"	E 001°59'16.1"
14	628800	7100700	N 50°59'52.9"	E 001°59'16.6"
15	628700	7100600	N 50°59'49.6"	E 001°59'11.6"
16	628600	7100600	N 50°59'49.6"	E 001°59'06.5"
17	628500	7100600	N 50°59'49.5"	E 001°59'01.4"
18	628500	7100700	N 50°59'52.7"	E 001°59'01.3"
19	628400	7100700	N 50°59'52.7"	E 001°58'56.2"
20	628400	7100600	N 50°59'49.5"	E 001°58'56.2"
21	628300	7100600	N 50°59'49.4"	E 001°58'51.1"
22	628300	7100300	N 50°59'39.7"	E 001°58'51.3"
23	628500	7100300	N 50°59'39.8"	E 001°59'01.6"

B. AU LABORATOIRE

Au laboratoire, les individus ainsi prélevés sont dénombrés et mesurés selon l'axe antéro-postérieur qui correspond à la plus grande longueur mesurable (Figure 3). Les mesures sont réalisées avec un pied à coulisse électronique au 10^{ème} de millimètre près. Ces opérations permettent d'estimer la densité (nombre d'individus par unité de surface) par station pour les différentes classes de taille.

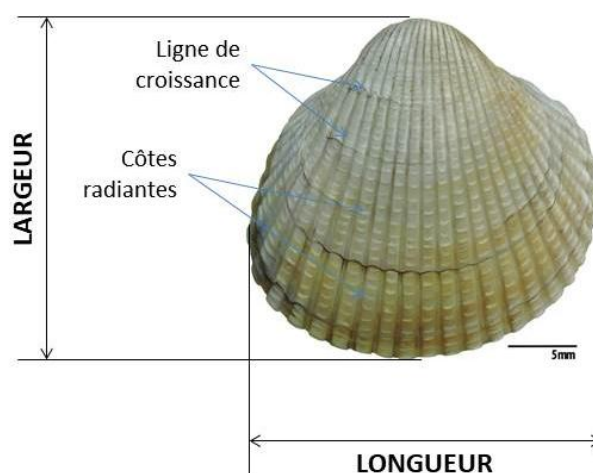


Figure 3 : Mensurations de la coque

C. CONVERSION TAILLE/POIDS

Le poids de la coquille représentant l'essentiel du poids d'une coque, il est en effet possible de négliger la variabilité saisonnière de cet abaque.

Les densités sont ensuite converties en biomasses à partir de l'abaque réalisé en baie de Somme à partir des données de 2009, 2010 et 2011 :

$$PF = 2,78.10^{-4} L^3$$

avec le poids frais (PF) en gramme

et la longueur (L) en millimètre

D. CARTOGRAPHIE ET MODELISATION DU GISEMENT

Les contours des gisements sont définis sur le terrain à partir d'observations géoréférencées, à savoir les stations prospectées et en fonction des caractéristiques physiques des milieux. Ils sont ensuite représentés sur QGIS.

Les densités et biomasses situées entre les points échantillonnés sont estimés par une interpolation triangulaire. Cette méthode consiste à diviser le champ en triangle disjoints dont les sommets sont les stations échantillonnées, puis à interpoler le paramètre choisi à l'intérieur de chaque triangle. Ces outils statistiques permettent de produire des bilans, cartographiques et chiffrés, d'un gisement et d'en suivre l'évolution et la productivité.

D'abord, les biomasses et les densités de coques de taille supérieure ou égale à 10 mm ont été interpolées par triangulation linéaire (à l'aide du logiciel QGIS), par pas de 10 m en X et en Y afin d'avoir une grille dont chaque nœud représente 100 m² et ensuite l'opération a été renouvelée sur les coques de taille supérieure à 27 mm.

Seuls les nœuds compris dans la zone propice aux coques ont été conservés. Les représentations cartographiques indiquent des biomasses à différents seuils d'exploitabilité allant de 200 g/m² (situation exploitable uniquement par une quarantaine de pêcheurs les années précédentes) à 500 g/m² (biomasse pêchable par l'ensemble des pêcheurs à pied).

III. RESULTATS DES PRELEVEMENTS DANS LA ZONE PROPICE AUX COQUES

A. DENSITE ET REPARTITION DES COQUES, OCTOBRE 2025

Après dénombrements et biométries des **487 coques prélevées**, le premier traitement de données est de rapporter les nombres d'individus observés à une unité de surface commune, le mètre carré.

On obtient alors des densités par mètre carré, présentées dans le Tableau 2, qui seront ensuite converties en biomasses.

La fréquence de coques par classe de taille sur la zone est présentée sur l'histogramme (Figure 4). On distingue deux cohortes : une première centrée autour de $24,05 \pm 2,70$ mm, correspondant à 476 individus, et une seconde centrée autour de $15,16 \pm 1,86$ mm, correspondant à 103 individus.

Sur le gisement, lors de l'échantillonnage (Figure 5) :

- **16,4 %** des coques de la zone sont de taille exploitable (≥ 27 mm)
- **25,6 %** des coques sont des juvéniles (≤ 20 mm)
- **25,6 %** des coques ont la taille comprise entre [21 et 26] mm
- Les coques dont la taille est supérieure à 10 mm ont une densité moyenne sur le gisement de 453 individus par mètre carré
- **Les coques dont la taille est supérieure à 27 mm ont une densité moyenne de 4 individus/m².**

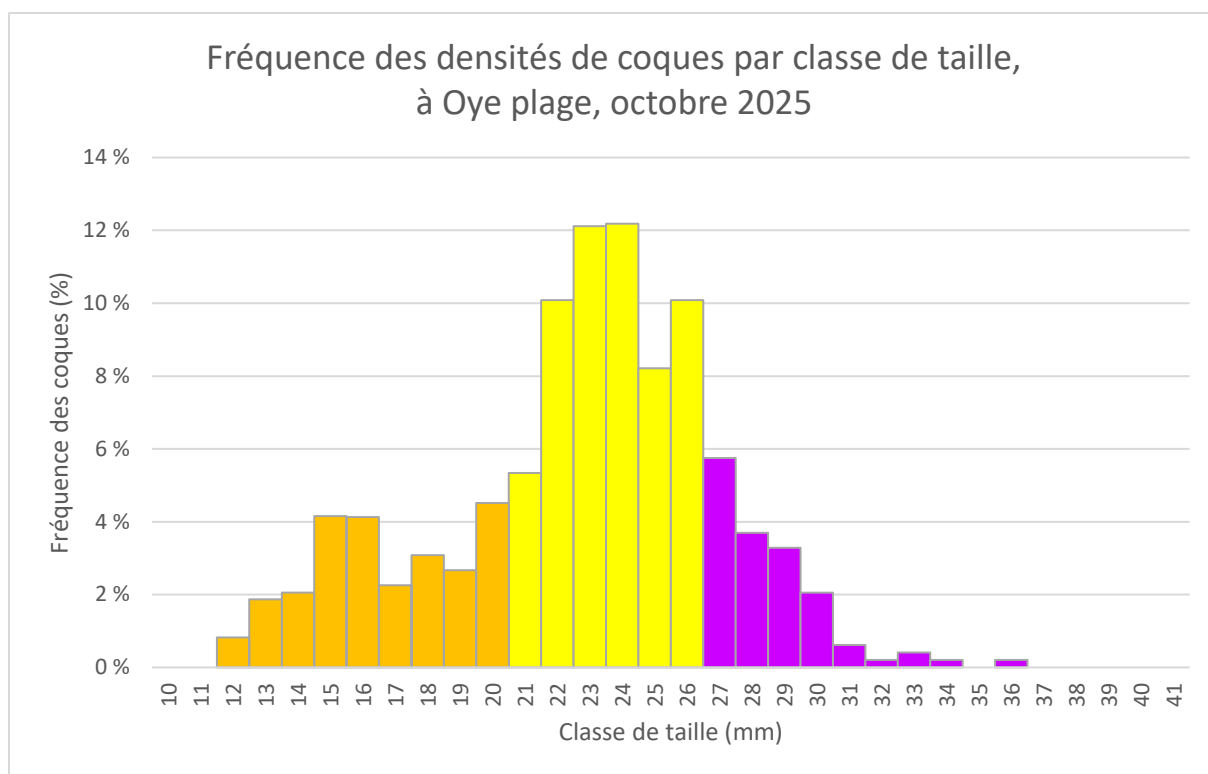


Figure 4 : Histogramme des fréquences-taille des coques. En orange : les coques juvéniles (taille ≤ 20 mm) ; en jaune : les coques adultes qui ne sont pas à la taille minimale autorisée de capture (taille [20-26] mm) et en violet : les coques à la taille commercialisable (taille ≥ 27 mm), le 10 octobre 2025.

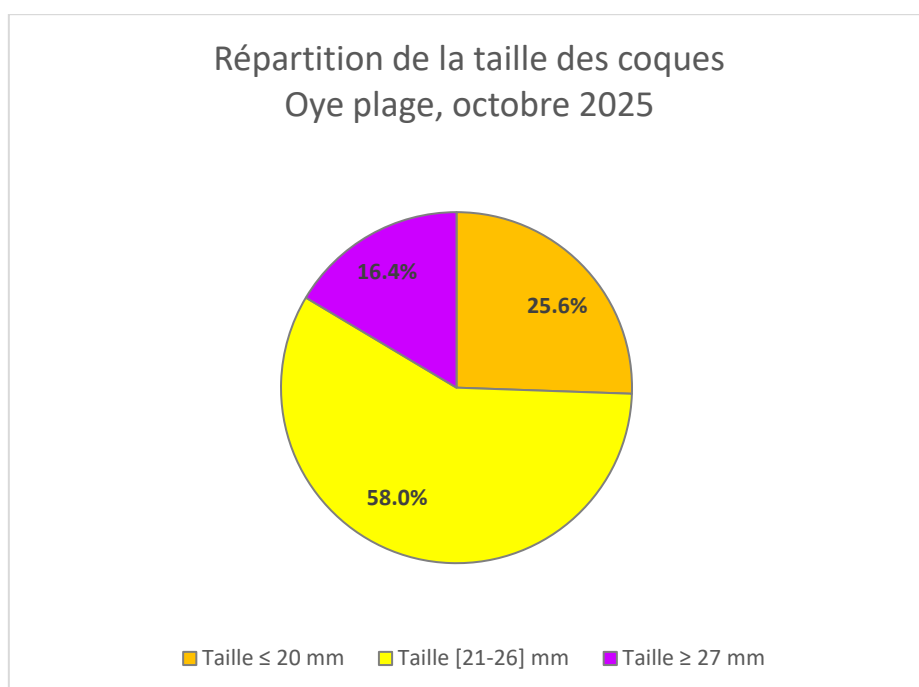


Figure 5 : Proportion de la fréquence de coques selon 3 classes de taille : en orange : les coques juvéniles (taille ≤ 20 mm) ; en jaune : les coques adultes qui ne sont pas à la taille minimale autorisée de capture (taille [20-26] mm) et en violet : les coques à la taille commercialisable (taille ≥ 27 mm), le 10 octobre 2025.

Les densités et les biomasses de coques par point et par classe de taille sont présentées dans les Tableau 2 et Tableau 3.

Aucune coque n'a été échantillonnée sur 1 point parmi les 23 points échantillonnés (point 8).

La densité maximale est rencontrée sur le point 16 (120 ind/m²).

Les points présentant une biomasse exploitable (supérieure à 200 g/m²) sont les points 16, 17 et 20.

Tableau 2 : Densités (nombre de coques par m²) par classe de taille, le 10 octobre 2025 (en vert, coques de taille exploitable).

Point	Densité (nombre d'individus/m²) de coques par classe de taille (mm)																																D < 27 mm	D ≥ 27 mm	D totale
	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41			
1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	4	2	6	8	8	6	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	4	42
2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	8
3	0	0	0	0	1	1	1	1	4	2	8	12	11	11	5	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	0	60
4	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	
5	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	1	5	7	6	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26	0	26	
6	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	10	
7	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	4	0	4	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	5	16	
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	5	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	20	
10	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	2	1	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	1	12	
11	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	2	0	2	0	1	2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	8	6	14	
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4	1	5	
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	
14	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4	2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	1	11	
15	0	0	0	1	0	3	1	0	0	0	0	0	1	0	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0	12	
16	0	0	0	2	0	1	2	1	7	0	0	2	6	8	8	18	26	16	10	5	6	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	84	37	120	
17	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	7	7	5	2	5	2	2	7	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	30	16	45	
18	0	0	1	0	2	4	2	4	2	5	1	0	0	0	2	2	6	2	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	32	8	41	
19	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6	
20	0	0	1	2	2	7	2	1	1	1	2	1	5	14	13	7	5	2	2	4	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	11	78	
21	0	0	2	4	1	2	7	0	1	2	1	0	5	5	2	5	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39	5	44	
22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6	
23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	

Tableau 3 : Biomasses (gramme de coques / m²) par classe de taille, le 10 octobre 2025 (en vert, coques de taille exploitable).

Point	Biomasse (g/m²) de coques par classe de taille (mm)																																									B < 27 mm	B ≥ 27 mm	B totale
	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41												
1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	8	6	18	28	32	26	6	13	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126	21	147							
2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	5	3	4	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	0	21							
3	0	0	0	0	1	1	1	2	6	5	19	31	32	36	18	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	163	0	163							
4	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4								
5	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	3	12	21	20	9	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75	0	75							
6	0	0	0	0	1	0	0	2	0	2	0	3	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	22							
7	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	4	0	14	0	17	7	15	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	30	67							
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
9	0	0	0	1	1	1	0	0	2	2	3	3	4	16	9	5	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58	0	58							
10	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	5	3	4	4	0	0	6	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26	7	33							
11	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	4	9	0	12	0	7	16	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	0	28	48	76						
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	5	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	7	22							
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	7	12							
14	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	12	9	10	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33	7	40							
15	0	0	0	1	0	2	2	0	0	0	0	0	4	0	15	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	0	30							
16	0	0	0	1	0	1	3	2	12	0	0	6	18	28	32	78	128	85	58	32	45	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	309	231	540							
17	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	3	0	21	24	18	10	23	13	15	49	9	10	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104	107	211							
18	0	0	1	0	2	3	3	5	4	9	3	0	0	0	9	10	29	13	7	0	9	10	0	12	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78	64	142							
19	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	4	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	17							
20	0	0	1	1	2	7	3	2	2	2	5	3	14	48	50	31	23	13	15	24	9	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	195	71	266							
21	0	0	1	2	1	2	8	0	2	5	3	0	14	16	9	21	6	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90	26	116							
22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	9	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	0	21							
23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5							

B. BIOMASSE ET EXPLOITABILITE DES COQUES AU MOMENT DES PRELEVEMENTS : LE 10 OCTOBRE 2025

Une cartographie de la répartition de la biomasse des coques dont la taille est supérieure ou égale à 27 mm a été réalisée grâce à la conversion des données de densité en biomasse (Figure 6). La biomasse est exprimée en gramme par mètre carré. Elle est réalisée à partir d'une interpolation triangulaire permettant d'estimer les tonnages de coques accessibles à tous. Les biomasses représentées sont divisées en 5 catégories sur la carte :

- Les points bleus dont le seuil est supérieur à 500 g/m² de coques de taille marchande sont considérés comme étant la limite d'exploitabilité accessible à tout pêcheur à pied professionnel, peu importe leur condition physique.
- Les points rouges, disposant de moins de 200 g/m², sont considérés comme inexploitable par des pêcheurs à pied professionnels : il faudrait ratisser plus de 160 m² pour remplir un sac de 32 kg, ce qui n'est guère faisable durant le temps d'une marée (en considérant 4h de travail).

Les résultats de l'interpolation par catégorie sont résumés dans le Tableau 4. La biomasse totale de coques exploitables en utilisant l'interpolation est de 10,11 tonnes réparties sur 28,53 ha, dont 0 tonne de coques exploitables avec des biomasses supérieures à 500 g/m².

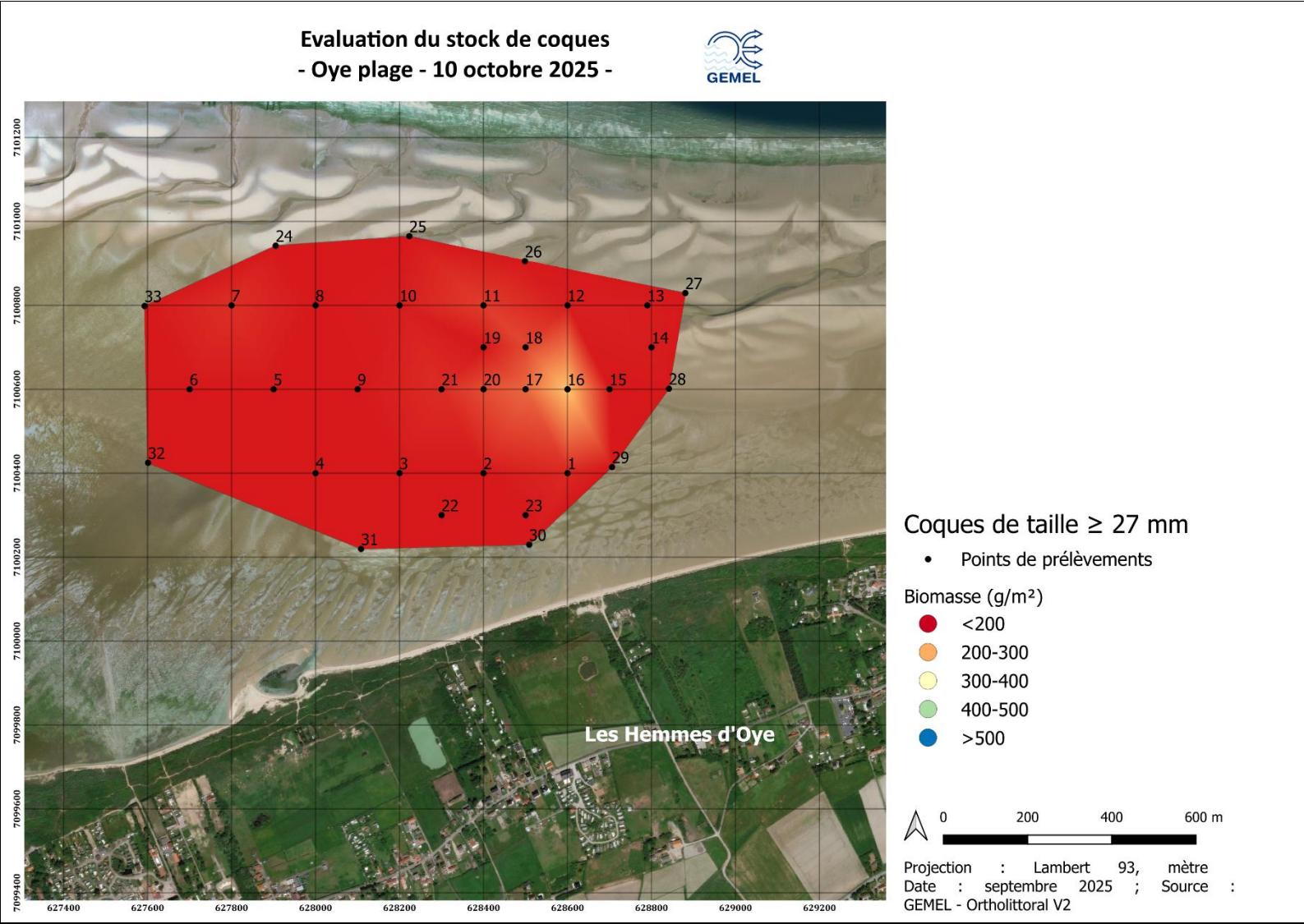


Figure 6 : Interpolation de la biomasse des coques de taille exploitable (≥ 27 mm) selon les différentes catégories, Hemmes d’Oye le 10 octobre 2025.

Tableau 4 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des coques de taille supérieures à 27 mm

Oye plage, octobre 2025		
<i>Taille supérieure ou égale à 27 mm</i>		
Classe (g/m²)	surface (ha)	tonnage
<200	28.40	9.84
200-300	0.13	0.27
300-400		
400-500		
>500		
Total	28.53	10.11

IV. CONCLUSIONS

L'évaluation du gisement des Hemmes d'Oye réalisé en 2025 a permis d'évaluer que seulement 16,4 % des coques du gisement sont de taille commercialisable (≥ 27 mm), ce qui représente une biomasse de 10,11 tonnes réparties sur 28,53 ha. Aucune ressource n'est accessible à tous les pêcheurs (333 licences), c'est-à-dire dont la biomasse est de 500 g/m² au minimum.

Ce gisement n'est pas stable dans le temps et ne fait pas partie des gisements principaux, aucun modèle de croissance n'a donc été établi. Toutefois, il peut être considéré que, durant les mois d'été, les coques grandissent d'environ 2 mm par mois ; grandissent à nouveau d'1 mm au printemps et à l'automne, puis que la croissance s'arrête en hiver.

Compte tenu de la trop faible biomasse de coques à la taille minimale autorisée de capture (TMAC ≥ 27 mm), il n'est actuellement pas possible d'ouvrir le gisement à éclipse d'Oye-Plage à la pêche à pied sur cette zone.